



RESPECT DE LA DIGNITE DU RESIDENT

- Vouvoyer et utiliser le nom de famille (utilisation possible du prénom mentionnée dans le projet d'accompagnement personnalisé - PAP)
- Respecter les règles de politesse et d'usage (frapper à la porte, attendre avant d'entrer, bonjour, merci, au revoir...) et se présenter (prénom + fonction)
- Respecter l'environnement (linge identifié, effets personnels...)
- Respecter l'intimité (pancarte à la porte lors d'un soin, fermer les rideaux, couvrir lors de soins d'hygiène...)

RESPECT DE LA CONFIDENTIALITE



- Etre discret dans les échanges entre professionnels (salle de soin)
- Respecter le secret professionnel
- Respecter le devoir de réserve à l'égard de la Résidence
- Fermer les salles de soins à clé et verrouiller les tablettes dans les circulations
- Permettre l'accès aux données du résident selon les règles définies par la loi

VIE SOCIALE



- Prioriser le choix du résident sur celui de l'entourage personnel ou professionnel tout en restant à leur écoute
- Favoriser le respect des règles de vie en collectivité
- Communiquer sur les activités proposées (planning, affichage, Fleur de blé noir, site internet)
- Favoriser les rencontres, les affinités, et limiter les situations conflictuelles
- Permettre à l'entourage de vivre des moments de convivialité avec les résidents (gouter anniversaire, sorties, chorale, visite autorisée pour les animaux...)
- Encourager la communication vers l'extérieur (courrier, visio...)



CHARTRE DE BIENTRAITANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES

" Accompagner quelqu'un, ce n'est pas le précéder, lui indiquer la route (...) c'est marcher à ses côtés en le laissant libre de choisir son chemin et le rythme de ses pas ". Patrick Vespieren.

ACCOMPAGNEMENT DU RESIDENT

- Avoir une attitude professionnelle bienveillante : être à l'écoute, gestes doux, échanges de regards, empathie, relation de confiance, juste distance...
- Inclure le résident dans une discussion qui le concerne.
- Prendre en compte les demandes de rendez-vous
- Maintenir ou développer l'autonomie et la verticalité en favorisant sa participation, en respectant au mieux son rythme, et en adaptant le choix du matériel utilisé
- Annoncer et expliquer les soins réalisés, le matériel utilisé, ainsi que son traitement
- Evaluer, prendre en compte et soulager la douleur
- Respecter les refus, les reporter et/ou proposer des alternatives
- Respecter et réévaluer le plan de soins avec les référents soignants

RESPECT DE LA LIBERTE DU RESIDENT



- Respecter la liberté de fermer sa porte à clé
- Respecter ses choix : alimentation, vêtements, aménagements, sorties, intervenants extérieurs, animations, animaux de compagnie (sous certaines conditions), gestion du traitement (accord médecin)...
- Assurer la liberté d'expression (Conseil de Vie Sociale, commissions, Conseil d'Administration, associations, groupes de discussions, projets communaux...)
- Favoriser la liberté d'aller et venir (horaires de sorties et de visites libres)
- Respecter la liberté de croyance, de vote et d'opinions (choix affectif, politique, religieux, valeurs personnelles...)
- Respecter la vie affective et sexuelle

FIN DE VIE



- Recueillir et respecter des directives anticipées et des souhaits de fin de vie en prenant en compte les demandes du résident (arrêt des traitements, alimentation, hydratation, refus d'hospitalisation...)
- Maintenir le lien avec le résident tout en privilégiant les soins de confort (musique, effleurage, présence, lumière tamisée, soins de bouche...)
- Prendre en compte les douleurs du résident et les soulager par des moyens médicamenteux et/ou non médicamenteux
- Permettre l'accompagnement de la famille de jour comme de nuit
- Contacter au besoin l'équipe mobile de soins palliatifs, l'HAD ou les associations pour améliorer l'accompagnement du résident et de ses proches
- Mettre à disposition le salon des familles et la chambre de recueillement

